

Droit de réponse

Élevage de Molossie/club du bulldog anglais

Monsieur le directeur de la publication, dans le numéro 355 de votre magazine *Chiens 2000* de septembre 2008, en page 17, vous avez publié la rubrique « Pleins feux » sur la race du bulldog anglais, dans laquelle la présidente de l'association écrit sur la race et le club.

Dans un encadré intitulé *Le code d'éthique : le bon sens, rien de plus*, à la fin de ce paragraphe, il est écrit que : « *Les soucis qui nous sont rapportés sont toujours le fait d'éleveurs non-signataires et même souvent qui ne font pas partie de notre club !* » En nos qualités d'éleveurs, de membres de l'association, et d'annonceurs dans le magazine, nous tenons à apporter les précisions suivantes :

« *Cette phrase est inacceptable, discriminatoire vis-à-vis de tous les éleveurs ou des particuliers non-signataires de ce code d'éthique, membres ou pas du club de race. Elle porte atteinte à l'honneur et à la réputation des non-signataires, par des imputations diffamatoires publiques, non fondées, qui, par cet article dans la presse, ont largement dépassé le milieu fermé du club. D'autant qu'il faut savoir que, dans ce code d'éthique du club,*



Bulldogs anglais de l'élevage de Molossie.

LETF BERTHOU

certaines clauses soulèvent des problèmes juridiques, qui pourraient engager la responsabilité du club de race qui les initie et celle de la personne qui les applique, ce qui oblige les personnes informées et responsables à ne pas signer un tel engagement. Actuellement, ce code oblige les signataires à satisfaire

certaines critères dans le non-respect d'obligations de la CNIL, de la libre concurrence, ou, plus gênant, en imposant des clauses dans un contrat de vente bipartite entre l'éleveur et son acheteur, ou en interdisant la liberté de chacun de faire partie d'une autre association canine. Ces clauses vont à l'encontre du droit

français, ce qui oblige les personnes, respectueuses des dispositions légales, à ne pas signer un tel engagement. Il n'est donc pas moral qu'une présidente d'association puisse faire passer ce style d'information de la presse. »

Germain et Françoise Berthou, élevage de Molossie

D'où viennent ces trois chiots carlins ?



Communiqué de Viviane Couléard, élevage des Armandia, membre du comité du club français du boston terrier et du carlin :

« La photo de ces trois chiots noirs a été utilisée frauduleusement dans une publicité parue dans *Chiens 2000* du mois d'octobre 2008. Cette photo a été prise à l'élevage du Castel des Armandia par M. Planchard, photographe professionnel. Ces chiots sont issus de Magic Equinox Black Panther et de notre championne de France, Victoire. »

E. PLANCHARD/COURTOISE V. COULÉARD